



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affectation de la DSIL 2021

Délibération N°PLV 21-04-26

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 01^{er} avril 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur le Maire.

24 élus étaient présents :

| | | |
|---|--|---------------------------------------|
| M. HUBERT Jean-Marie | Mme FOUCAN-BARBE Christelle | M. GUSTAVE Anselme |
| Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany | M. CERCI Bernard | Mme COLLETIN Marie- Louise |
| M. MAZEPPA Max | M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry | Mme ROQUES Yvelise |
| Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette | Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise | M. MOUNSAMY Olivier |
| Mme BELLOC Catherine | M. ZEMBAMA Rodrigue | Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique |
| M. THOMET Olivier | Mme DERBY (ép. VALA) Franciane | M. BOUDHOU Dimitri |
| Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude | M. ARTHEIN Victor | Mme BERNARD Marlène |
| Mme MEKEL Alexina | Mme MALBOROUGT Reinette | M. TOLA Michel |

5 élus étaient absents excusés :

| | | |
|-------------------------|----------------------|---------------------|
| Mme MAYEKO Gina | M. SINNAN-RAGAVA Guy | M. LAUJIN Dominique |
| M. MARIE-CLAIRE Jacques | M. EDWIGE Charly | |

4 élus étaient représentés :

- Mme MAYEKO Gina représentée par M. HUBERT Jean-Marie
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
- M. MARIE-CLAIRE Jacques représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
- M. EDWIGE Charly représenté par M. ARTHEIN Victor

Madame Marie-Louise COLLETIN, 6^{ème} adjointe au maire, expose :

La relocation des services de la ville concerne outre les services techniques, mais également d'autres services installés aujourd'hui dans des conditions non conformes. Il s'agit notamment de la police municipale qui pourrait être correctement installée au rez-de-chaussée de l'ancien Crédit Agricole.

Les travaux relatifs à cette opération de réhabilitation sont interrompus à ce jour. L'état d'avancement des travaux ainsi que de la liquidation des marchés en cours doit encore faire l'objet d'une mise à plat. Un état financier doit permettre d'affiner le budget global à considérer pour enfin achever la réhabilitation. Dans tous les cas le budget doit être consolidé pour prendre en compte la relance de l'opération et la prise en compte des impondérables survenus.

Il apparaît ainsi que la commune serait éligible pour la réhabilitation de l'ancien crédit agricole au DSIL, au titre de la « Résilience face au changement climatique (rénovation thermique ; recyclage du foncier ; aménagements urbains) - Transition écologique ; résilience sanitaire ». Nous pouvons espérer un financement complémentaire à hauteur de 80% (effet levier).

Le projet intègrera : la mise en accessibilité ; le désamiantage ; etc.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'éligibilité de la commune à la DSIL.

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents :

DECIDE

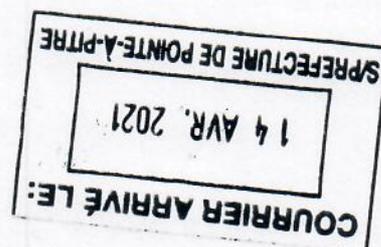
Article 1 : D'Approuver l'affectation de la DSIL 2021 à la réhabilitation du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole,

Article 2 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour relancer et clôturer cette opération.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 07 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT
Mairie de Port-Louis
GUADELOUPE



Publiée le : 14/04/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.